

COMMUNIQUE

Lors de sa réunion du 16 octobre 2008, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Après délibération, il a été décidé d'appliquer ces recommandations, qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise d'ores et déjà suivie par SAFRAN.

Le Conseil a confirmé que le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF - ainsi complété - continuerait à être le code de référence de SAFRAN pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du code de commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.